

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

4ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2019

Séance du 16 octobre 2019

CD20191016_37
id. 4806

Le 16 octobre 2019, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 16

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE

Absent(s) représenté(s) :

Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO)

Absent(s) :

M. BAYLET, M. GONZALEZ, Mme LE CORRE, M. ROGER, M. WEILL

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

VENTE DE L'ANCIENNE GENDARMERIE DE BRUNIQUÉL

Après avoir accompli les formalités de désaffectation et de déclassement comme préalables à la vente de la caserne de gendarmerie de Bruniquel, l'Assemblée a poursuivi, en ses séances du 17 octobre 2018 et du 6 mars 2019, le processus de cession

de cet ensemble immobilier sous forme de 5 logements constituant des lots de copropriété.

Il est rappelé que les logements n° 1, 2, 4 et 5 ont trouvé acquéreurs à un prix supérieur à l'avis des domaines. Les compromis de vente ont été signés.

Le tableau, en annexe 1, présente les caractéristiques des logements, l'estimation de leur valeur et leur prix de vente.

Il appartient aujourd'hui à l'Assemblée départementale de se prononcer sur les pourparlers engagés pour la vente du logement n° 3, aux conditions ci-après :

- Caractéristiques : logement de type T4 (lot n° 3) d'une superficie de 89,31 m² avec un espace de stationnement (lot n° 7) et un jardin privatif (lot n° 9). Superficie totale de 421 m², à l'adresse de la promenade du ravelin (annexe 2) ;

- Prix : l'offre d'achat de principe présentée par Madame LALOT Nathalie et Monsieur GARZONI Francis reçue le 24 juillet 2019 est au prix de 81 000 €, en raison des importants travaux de mise aux normes et de rénovation à réaliser, sachant que l'estimation de France Domaine (direction immobilière de l'État) en date du 27 mai 2019 a été fixée à 86 000 € ;

- Frais notariaux : à charge de l'acheteur.

Cette vente viendra clôturer les transactions qui ont pu être réalisées sous la forme de cession plus attractive d'appartements en copropriété aux lieu et place de la vente en bloc.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités et notamment l'article L.3213-2,

Vu les délibérations du conseil départemental du 17 octobre 2018 et du 6 mars 2019 relatives à la vente de l'ancienne gendarmerie de Bruniquel,

Vu l'avis du services des domaines en date du 27 mai 2019,

Vu l'avis de la commission travaux publics, voirie, bâtiments départementaux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve la cession du logement n° 3 (lots 3, 7 et 9) d'une contenance totale de 421 m² pour un prix de vente de 81 000 €, à Madame LALOT Nathalie et Monsieur GARZONI Francis ;
- Autorise à signer, au nom et pour le compte du Département, tous les actes et documents se rapportant à cette cession, notamment les actes notariés.

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC